

**VISA POUR ÉTUDIANTS D'ÉCHANGE ( ECOLE SECONDAIRE )**  
**(Rotary, AFS, YFU, Lion's...)**

***Ces visas ne seront pas émis après le 30/09 de chaque année académique.***

Étape 1: Remplissez votre formulaire de demande en ligne: <https://visaonweb.diplomatie.be/fr>

Étape 2: Choisissez de soumettre votre demande par courrier ou en personne à Montréal. Si vous souhaitez vous présenter au Consulat, prenez un rendez-vous à partir de visaonweb. Si vous envoyez votre demande par courrier recommandé, ignorez la fonction "prendre un rendez-vous".

Étape 3: Clôturez votre demande sur visaonweb, imprimez votre formulaire, datez-le et signez-le.

Étape 4: Rassemblez tous les documents énumérés ci-dessous et ajoutez votre formulaire à votre dossier de demande.

Étape 5: Envoyez votre dossier de demande par courrier recommandé ou sécurisé au Consulat Général (FedEx, UPS, Purolator...) ou présentez-le lors de votre rendez-vous.

L'adresse est: Consulat Général de Belgique, 1000, rue Sherbrooke Ouest – Suite 1400, H3A 3G4 Montréal.

Votre demande doit contenir les éléments suivants.

1. Preuve du transfert en Belgique de la **redevance administrative** :  
**(uniquement pour les élèves de 18 ans et plus)**
  - Montant : 366 Euros
  - Bénéficiaire – Nom : SPF Intérieur, Office des étrangers  
Adresse : Boulevard Pacheco 44, 1000 Bruxelles
  - IBAN: BE57 6792 0060 9235
  - BIC: PCHQBEBB
  - Banque – Nom : BPOST SA,  
Adresse : Centrum Monnaie (sans numéro), 1000 Bruxelles
  - Communication : NOM Prénom NATIONALITE Date de naissance (JJMMAAAA) art. 9 (*Exemple : SMITH Anne CAN 28021981 art. 9*)
2. L'**original** de l'**attestation d'inscription ou d'admission à l'école secondaire reconnue et agréée** par les autorités officielles en Belgique;
3. **Un engagement de prise en charge souscrite** par un représentant de l'organisme ou par un des organismes cités ci-dessus (Rotary, YFU, AFS, Lion's...)
4. **une photo** format passeport canadien, en couleur sur fond blanc & récentes;
5. un **passeport** national, valable minimum 15 mois;
6. un **certificat médical**, délivré par un **médecin agréé** par le Consulat ou par un médecin de famille,. L'appartenance au Collège de Médecins de ce médecin de famille **doit être vérifiée sur l'internet** et le résultat de cette recherche, **jointe au dossier**. Le certificat médical doit **porter le sceau du**

**médecin ou du cabinet médical ou il exerce.** Prière d'utiliser le formulaire qui se trouve sur notre site web.

7. [Autorisation parentale notariée](#) pour les étudiants de moins de 18.
8. Si vous avez 21 ans et plus, **un certificat de police** (certificat de non record criminel) délivré par la GRC, dans les 6 mois précédant l'introduction du dossier. La prise d'empreintes digitales est requise. IMPORTANT : Ce document doit porter la signature originale et le nom **CLAIREMENT LISIBLE** du fonctionnaire autorisé ainsi que **le sceau officiel des services de police**.

9. **Paiement des droits consulaires:**

Il s'agit des frais de visa et de la légalisation du certificat de police (le cas échéant). Le paiement se fait par chèque bancaire ou mandat postal au nom de Consulat général de Belgique. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. Paiement par carte de crédit ou de débit est accepté au Consulat-général.

Aperçu :

- Frais de visa: **288 CAD**
  - Frais de visa + légalisation du certificat de police: **320 CAD**
10. Prière d'inclure, pour le renvoi par recommandé du passeport, **une enveloppe prépayée et pré-adressée (XpressPost, Fedex, UPS, etc.)**.